OBERHASLACH
PLAN LOCAL D'URBANISME

RAPPORT DE PRESENTATION
DOCUMENT DE DIAGNOSTIC 1
DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

Vu pour être annexé
à la délibération en date du :
Le Maire,

Le Phil

Réalisation
Atelier Le Phil - Urbanisme
21 rue des Rustauds
67700 MONSWILLER

> SOMMAIRE

> TABLE DES MATIERES

1. A L'ECHELLE DU TERRITOIRE 5

1.1. PRESENTATION ET LOCALISATION DU TERRITOIRE 5
1.1.1. Situation 5
1.1.2. L'accessibilité 5
1.2. LES DYNAMIQUES SUPRA-COMMUNALES 6
1.2.1. La Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig 6
1.2.2. Le SCoT de la Bruche 7

2. PROFIL DEMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE 8

2.1. LES EVOLUTIONS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES 8
2.1.1. Les dynamiques démographiques dans le contexte territorial 8
2.1.2. L'évolution de la population communale 9
2.2. LES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION 11
2.2.1. Une population jeune qui n'échappe pas au vieillissement de la population 11
2.2.2. Les caractéristiques des ménages 12

3. HABITAT ET SEUILS D'EQUILIBRE A L'ECHELLE COMMUNALE 17

3.1. LES CARACTERISTIQUES DU PARC DE LOGEMENT ACTUEL 17
3.1.1. Évolution du parc de logements 17
3.1.2. Les caractéristiques des logements 18
3.2. LA DYNAMIQUE DE LA CONSTRUCTION NEUVE 21
3.2.1. Focus sur le rythme de construction entre 2004 et 2015 21

4. L'ECONOMIE D'OBERHASLACH 22

4.1. LE TISSU ECONOMIQUE 22
4.1.1. Activités et emplois 22
4.1.2. Une identité tertiaire 23
4.1.3. Le dynamisme des entreprises 23
4.1.4. Le foncier d'activités 23
4.2. L'AGRICULTURE 25
4.2.1. La structure agricole 25
4.2.2. La localisation des exploitations agricoles 25
4.3. LES EQUIPEMENTS, LES SERVICES A LA POPULATION ET COMMERCES 26
4.3.1. Les gammes d'équipement 26
4.3.2. Localisation des équipements, commerces et services 28
4.3.3. Loisirs et tourisme 30

5. LES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION 32

5.1. LE RESEAU DE TRANSPORT EN COMMUN 32
5.1.1. Le réseau de transport en commun 32
5.1.2. Positionnement par rapport aux axes ferroviaires 32
5.1.3. Les migrations pendulaires 32
5.1.4. Le réseau de communication numérique 33

> TABLE DES FIGURES, CARTES ET PHOTOS

Figure 1 : plan de situation. 5
Figure 2 : Poids démographique des communes de l'intercommunalité. 8
Figure 3 : Evolutions démographiques comparées 9
Figure 4 : Evolution de la population à Oberhaslach 9
Figure 5 : Evolutions des indicateurs démographiques naturels 10
Figure 6 : Variations annuelles de la population 10
Figure 7 : Répartition des classes d'âges à Oberhaslach et dans le Bas-Rhin 11
Figure 8 : Pyramide des âges à Oberhaslach en 2013 11
Figure 9 : Les tranches d'âges à Oberhaslach en 2008 et en 2013 12
Figure 10 : Evolution de la population, des résidences principales et de la taille des ménages entre 1968 et 2013. 13
Figure 11 : Répartitions des classes d'âges à Oberhaslach et dans le Bas-Rhin 13
Figure 12 : Répartition des personnes de 15 ans et plus vivant seules en 2008 et en 2013. 14
Figure 13 : Etat matrimonial des 15 ans ou plus à Oberhaslach en 2012 14
Figure 14 : Hypothèses d'une poursuite de la diminution de la taille des ménages en 2028 et 2033 15
Figure 15 : Evolution de la structure du parc de logement entre 1968 et 2013. 17
Figure 16 : Répartition des catégories de logements à Oberhaslach et dans le Bas-Rhin, en 2013. 17
Figure 17 : Evolution de la structure du parc de logement entre 1968 et 2013, détails des effectifs. 17
Figure 18 : Répartition entre les maisons et les appartements en 2013. 18
Figure 19 : Tableau comparatif de l'ancienneté d'emménagement, de la taille des ménages, et de la taille des logements en 2013. 19
Figure 20 : Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation en 2013. 20
Figure 21 : Résidences principales selon la période d'achèvement et le type de logement en 2013. 20
Figure 22 : Tableau du nombre de logements commencés par typologie entre 2004 et 2015. 21
Figure 23 : Situation des 15 à 64 ans en 2006 et 2011. 22
Figure 24 : Etablissements actifs à Oberhaslach par secteurs d'activités au 1er janvier 2015. 23
Figure 25 : L'unique parcelle libre de la zone d'activités communale. 24
Figure 26 : Localisation des bâtiments d'exploitation à Oberhaslach. 25
Figure 27 : Part des domaines d'équipements à Oberhaslach. 26
Figure 28 : Liste des équipements à Oberhaslach 27
Figure 29 : Répartition des équipements publics et des services commerciaux à Oberhaslach. 28
Figure 30 : À gauche : Vue sur la rue du Nideck depuis le restaurant du Nideck; 28
Figure 31 : À gauche : Vue sur le binôme Mairie-Ecole; 29
Figure 32 : Vue aérienne du camping. 31
Figure 33 : Extrait du plan des lignes du réseau 67. 32
Figure 34 : Lieu de travail des actifs d'Oberhaslach. 32
Figure 35 : Le mode de déplacements des actifs à Oberhaslach en 2012. 33
Figure 36 : Débit Dsl maximal théorique que peut atteindre la ligne. 34

1. A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

1.1. Présentation et localisation du territoire

1.1.1. Situation

La commune d'Oberhaslach est située dans le département du Bas-Rhin de la région Grand Est. Elle appartient à l'arrondissement de Molsheim et au canton de Mutzig, ainsi qu'à la Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig.

Située à l'entrée de la Vallée de la Bruche, Oberhaslach bénéficie d'une situation de montagne tout en étant proche de pôles urbains majeurs.

Les villes et les communes proches d'Oberhaslach sont :

- Au Nord, Wasselonne à 18 km ;
- Au Sud, Urmatt à 5 km ;
- A l'Ouest, Schirmeck à 16 km ;
- A l'Est, Molsheim à 15 km et Strasbourg à 40 km.

La commune d'Oberhaslach se trouve ainsi dans l'aire d'influence de Molsheim - Mutzig et plus largement de la métropole strasbourgeoise.

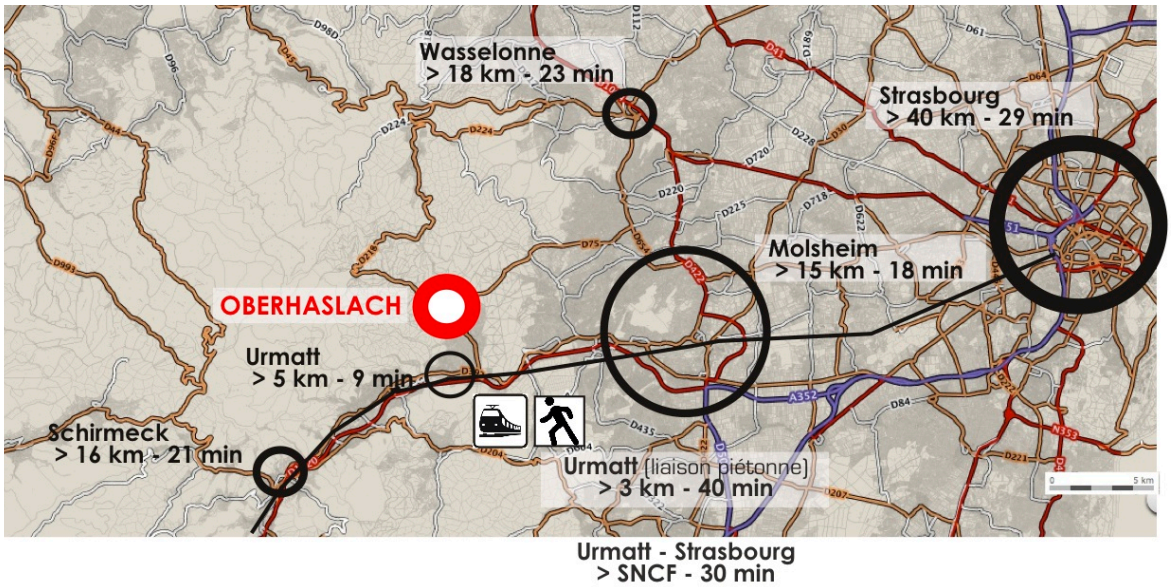

Figure 1 : plan de situation.
Source : IGN

1.1.2. L'accessibilité

Oberhaslach présente une situation assez favorable du point de vue de l'accessibilité routière et ce malgré son positionnement en retrait, dans le vallon de la Hasel :

- Accès relativement rapide à deux grands axes « longue distance » (A352) ;
- Accès rapide au grand itinéraire (RD 1420) qui relie Molsheim à Sâales ;
- La desserte locale s'articule le long de la RD 218 qui relie Niederhaslach à Wangenbourg-Engenthal.

1.2. Les dynamiques supra-communales

1.2.1. La Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig

La Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Il s'agit d'une structure administrative régie par le code général des collectivités territoriales, regroupant des communes ayant choisi de développer un certain nombre de compétences en commun, par exemple les transports en commun, l'aménagement du territoire ou la gestion de l'environnement.
Les EPCI se sont particulièrement développés depuis la loi dite « Chevènement » relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999.
La Communauté de Communes est un EPCI à fiscalité propre, c'est-à-dire qu'elle dispose du droit de prélever l'impôt, sous forme de fiscalité additionnelle à celle perçue par les communes.

Aujourd'hui, la Communauté de Communes de Région de Molsheim-Mutzig regroupe 18 communes et compte près de 40 000 habitants (INSEE 2016). Le siège de la Communauté de communes est situé à Molsheim.
Afin de remplir au mieux sa mission de service public, la Communauté de Communes s'est dotée d'un ensemble de compétences. Ces compétences ont été transférées de l'échelon communal au niveau intercommunal.

Ses compétences sont les suivantes :

- Le logement social
- Le développement économique
- Le développement touristique
- L'aménagement des cours d'eau,
- L'assainissement,
- L'eau potable,
- Les piscines,
- Les pistes cyclables,
- Le Système d'Information Géographique,
- Le Relais des Assistantes Maternelles,
- Le transport à la demande (par délégation du Conseil Départemental du Bas-Rhin)
- L'aménagement numérique du territoire
- La collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés,
- La gestion d'une épicerie sociale,
- La création d'une banque de matériel intercommunal.

Le contrat de territoire

Le contrat de territoire a été défini entre le Conseil Départemental et les élus de la Communauté de Communes. Signé en 2010, il s'articule selon trois axes :

1. La valorisation des richesses locales : développement économique et touristique, gestion durable des espaces et des ressources, équilibre et équité des territoires ;
2. Les mobilités et déplacements dans le territoire : amélioration de l'accessibilité et des circulations ;
3. Le développement socio-éducatif et solidarité : regroupe l'ensemble des actions du Conseil Départemental.

Ce contrat permet de clarifier le rôle de chacun dans les actions à mettre en œuvre sur le territoire intercommunal.

La collaboration avec la Communauté de Communes

Une collaboration avec la Communauté de Communes a été mise en place dès le démarrage des études, afin de permettre une bonne prise en compte des projets intercommunaux dans le PLU.
La Communauté de Communes sera consultée pour toutes problématiques touchant ses compétences respectives.

1.2.2. Le SCoT de la Bruche

À ce jour, Oberhaslach est couvert par le SCoT de la Bruche qui couvre un bassin de vie de 60 000 habitants. Le territoire correspond à celui de la Vallée de la Bruche, allant de la Haute Vallée (Saâles) jusqu'au débouché de la Vallée (Molsheim).
Le Schéma de Cohérence Territorial a été approuvé en décembre 2016. Le SCoT fixe des règles de développement du territoire en répondant aux enjeux économiques, sociaux et écologiques identifiés. Ces règles ont été définies avec les acteurs du territoire (élus, institutionnels, associations, citoyens).

Le PLU d'Oberhaslach doit être compatible avec les directives du SCoT de la Bruche. Le développement urbain projeté doit respecter ses orientations et ses objectifs.
Oberhaslach se situe dans le plus petit échelon de l'armature urbaine du SCoT, celui des villages. À ce titre, la commune devra limiter ses zones d'extensions futures et y appliquer notamment une densité de 10 logements/ha durant la première décennie, puis 15 logements/ha durant la seconde décennie.

2. PROFIL DEMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE

2.1. Les évolutions socio-démographiques

2.1.1. Les dynamiques démographiques dans le contexte territorial

La commune d'Oberhaslach compte 1759 habitants en 2013. Son poids démographique la place au 6ème rang des communes les plus peuplées de la Communauté de communes, derrière Molsheim, Mutzig, Dorlisheim, Duttlenheim et Still. Oberhaslach représente près de 4,5 % de la population totale de la Communauté de Communes.

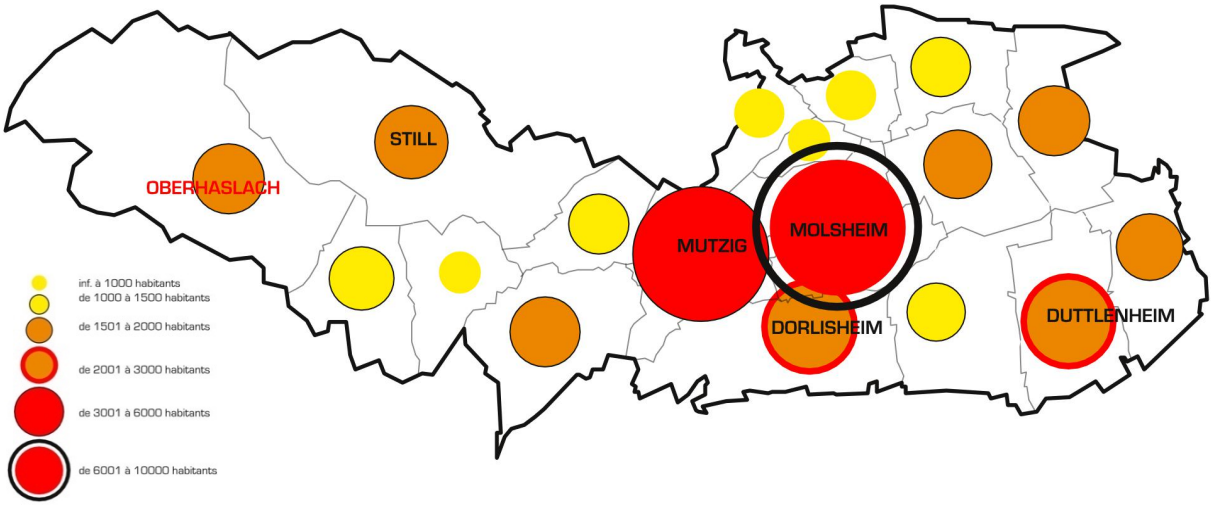

Figure 2 : Poids démographique des communes de l'intercommunalité.
Source : INSEE, RP 2012 exploitation principale.

La Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig a connu une augmentation de sa population continue, mais non régulière entre 1968 et 2013. On observe une période de croissance plus faste entre 1990 et 1999. La croissance démographique est ralentie sur la dernière période 2008-2013, la Communauté de Communes n'a gagné que 2,7%.
Le gain de population à Oberhaslach est plus important que sur l'ensemble du territoire communautaire entre 1982 et 2008. Cette croissance est également ralentie sur la dernière période puisqu'Oberhaslach perd 14 habitants entre 2012 et 2013.

Depuis 1968, le département du Bas-Rhin gagne des habitants. La croissance de population représentait plus de 34 % entre 1968 et 2013. Globalement, la croissance de population de la Communauté de Communes est plus forte que celle observée sur le Département.

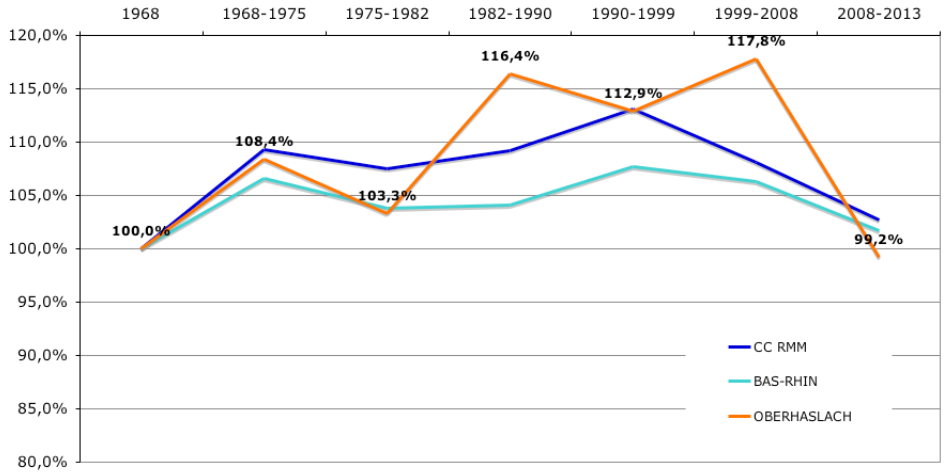

Figure 3 : Evolutions démographiques comparées
Source : INSEE, RP 1968 à 1999 dénombrements, RP 2006 et RP 2011 exploitation principale.

2.1.2. L'évolution de la population communale

Oberhaslach a connu une progression démographique depuis 1968 et ce jusqu'en 2012. La tendance n'est pas homogène sur l'ensemble de la période. Entre 1982 et 2008, la progression est plus forte. Le gain de population est le résultat d'un taux de croissance annuel moyen de 1,92%. L'autre période de croissance faste se situe entre 1999 et 2008 avec un taux de croissance annuelle moyen sensiblement identique de 1,84 %.

La Ville est passée de 1022 habitants en 1968 à 1759 habitants en 2013. Il s'agit d'une augmentation globale de population de 72 %.
Entre 1999 et 2013, le taux de croissance annuel moyen s'élevait à 1,12%

Évolution de la population							
Année	*1968*	*1975*	*1982*	*1990*	*1999*	*2008*	*2013*
Population	**1022**	**1108**	**1145**	**1333**	**1505**	**1771**	**1759**

Croissance de population						
Période	*1968-75*	*1975-82*	*1982-90*	*1990-99*	*1999-2008*	*2008-2013*
Variation	**8,41%**	**3,34%**	**16,42%**	**12,90%**	**17,81%**	**-0,79%**
TCAM	**1,16%**	**0,47%**	**1,92%**	**1,36%**	**1,84%**	**-0,16%**

Figure 4 : Evolution de la population à Oberhaslach
Source : INSEE, RP 1968 à 1999 dénombrements, RP 2008 et RP 2013 exploitation principale – Etat civil.

Les indicateurs démographiques

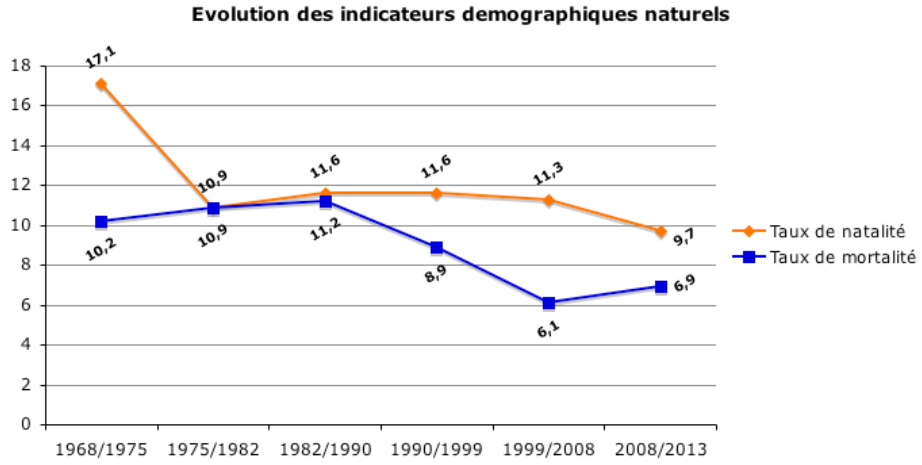

Figure 5 : Evolutions des indicateurs démographiques naturels
Source : INSEE, RP 1968 à 1999 dénombrements, RP 2008 et RP 2013 exploitation principale – Etat civil.

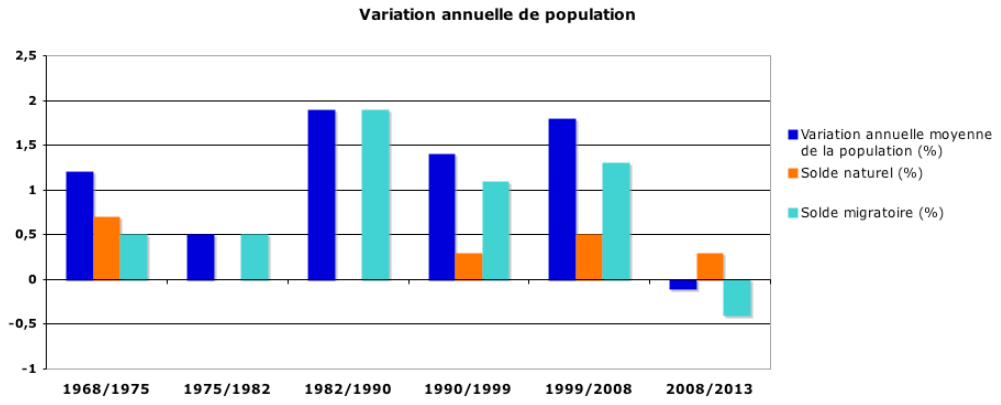

Figure 6 : Variations annuelles de la population
Source : INSEE, RP 1968 à 1999 dénombrements, RP 2008 et RP 2013 Exploitation principale – Etat civil.

Le solde naturel est positif ou nul, sur la période allant de 1968 à 2013. Il est à nouveau significativement positif depuis 1990. Entre 1999 et 2008, le solde naturel s'élève à +0,5%. Il diminue sur la période suivante. Entre 2008 et 2013, le solde naturel est de +0,3 %.
Le taux de natalité a été supérieur au taux de mortalité sur toute la période 1968-2013, malgré une diminution de 1,6 pour mille. Le taux de mortalité quant à lui n'a pas augmenté, il reste inférieur à 7 pour mille entre 1999 et 2013, malgré le phénomène de vieillissement de la population.

Le solde migratoire est positif jusqu'en 2008. Il est déterminant dans l'augmentation de la population. Oberhaslach perd des habitants depuis qu'il est négatif entre 2008 et 2013. Cette diminution d'explique par la diminution de l'offre en terrain à bâtir sur cette même période. Aucune opération d'extension n'a été réalisée.

2.2. Les caractéristiques de la population

2.2.1. Une population jeune qui n'échappe pas au vieillissement de la population

Une population de jeune bien représentée, mais en diminution

Oberhaslach présente une proportion de jeunes plus importante que celle de la population bas-rhinoise. En 2013, 26% des habitants d'Oberhaslach ont entre 0 et 19 ans. La part des 0-19 ans de la population départementale s'élève à 24 %.

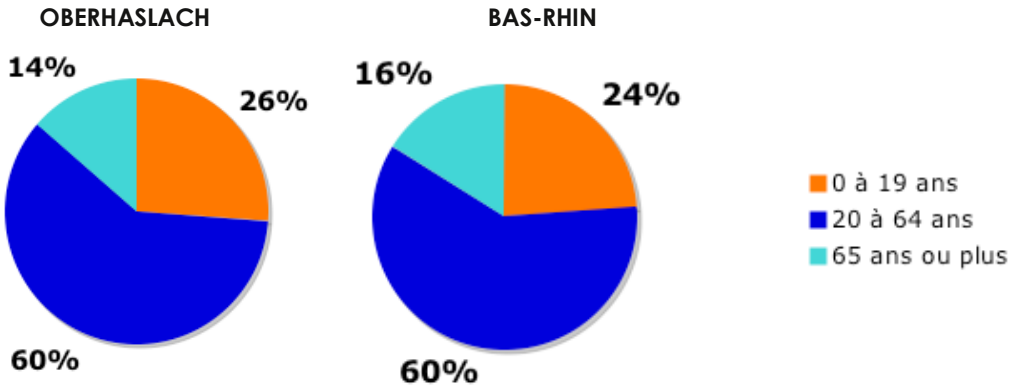

Figure 7 : Répartition des classes d'âges à Oberhaslach et dans le Bas-Rhin
Source : INSEE, RP 2013 exploitation principale.

La part des moins de 14 ans a légèrement diminué en passant de 20,7 % à 20,1%. La classe d'âge des 15-29 ans est faiblement représentée (16% en 2013). Cela est dû au fait que ces jeunes quittent Oberhaslach pour faire leurs études supérieures.

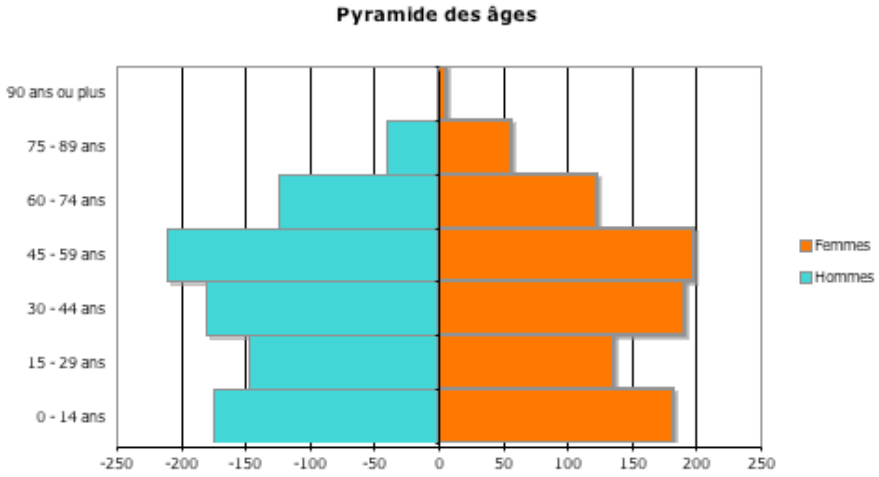

Figure 8 : Pyramide des âges à Oberhaslach en 2013
Source : INSEE, RP 2013 exploitation principale.

Une population qui vieillit

Le vieillissement de la population est un phénomène général et commun à l'ensemble du territoire national.

En 2013, Oberhaslach compte 239 habitants de plus de 65 ans. Leur part est de 13,6%. Les plus de 75 ans représentent près de 40% de la tranche des plus de 65 ans et plus, avec un effectif de 100 personnes.
En 2030, en suivant la tendance régionale, la part des plus de 65 ans devrait grimper à 23%. Cette augmentation pose la question de l'adaptation des logements. Le PLU devra anticiper cette nouvelle demande.

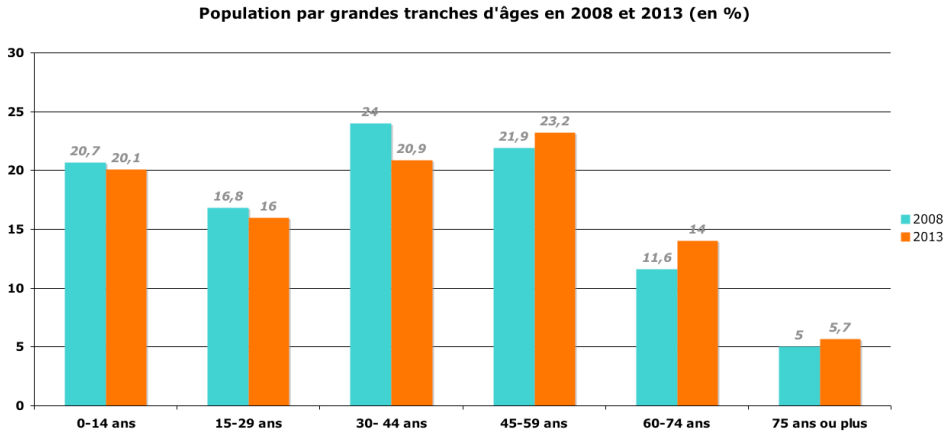

Figure 9 : Les tranches d'âges à Oberhaslach en 2008 et en 2013
Source : INSEE, RP 2008 et RP 2013 Exploitation principale.

Ce graphique nous permet d'observer le phénomène de vieillissement de la population. Seules les parts des 3 tranches d'âge les plus âgées augmentent.

La population active

Les 30-59 ans, tranches d'âges d'actifs au sens strict, représente 44,1% de la population d'Oberhaslach.
La classe d'âge des 45-59 ans est la mieux représentée à Oberhaslach. Sa part a augmenté entre 2008 et 2013 en passant de 21,9 % à 23,2%. Elle est suivie de près par la classe des 30 à 44 ans dont la part est de 20,9%.

La part des actifs est équivalente à la moyenne départementale. Les 20-64 ans comptent pour 60% de la population.

2.2.2. Les caractéristiques des ménages

Le phénomène de desserrement des ménages

La diminution de la taille des ménages est un phénomène général contemporain.
Les ménages comptent de moins en moins de personnes du fait du vieillissement de la population et du morcellement des familles (diminution du nombre d'enfants par famille, raréfaction des foyers avec plusieurs générations sous le même toit, augmentation des divorces/séparations, etc.). La structure traditionnelle (couple avec un ou plusieurs enfants) est en recul, ce qui entraîne une sous-utilisation progressive des grands logements. Cette évolution s'ajoute à l'augmentation de la part des personnes âgées qui vivent seules dans leur logement.

À Oberhaslach, la taille moyenne des ménages est passée de 3,9 personnes en 1968 à 2,6 personnes en 2013, soit une diminution de 1,3 personne en 45 ans.

Évolution de la population							
Année	*1968*	*1975*	*1982*	*1990*	*1999*	*2008*	*2013*
Population	1022	1108	1145	1333	1505	1773	1759
Logements	265	320	385	454	542	657	677
Taille des ménages	3,9	3,5	3	2,9	2,8	2,7	2,6

Figure 10 : Evolution de la population, des résidences principales et de la taille des ménages entre 1968 et 2013.
Source : INSEE, RP 1968 à 1999 dénombrements, RP 2008 et RP 2013 Exploitation principale – Etat civil.

Sur toute la période 1968-2013, la taille des ménages d'Oberhaslach est supérieure à la taille des ménages de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim Mutzig, et du département du Bas-Rhin. La Communauté de Communes présente une taille des ménages de 2,4 personnes par ménage, et le Bas-Rhin à 2,3 personnes par ménage.

Contrairement à la taille des ménages bas-rhinoise qui s'est stabilisée entre 2008 et 2013, celles de la commune et de la Communauté de Communes continuent leur diminution de 0,1 personne.

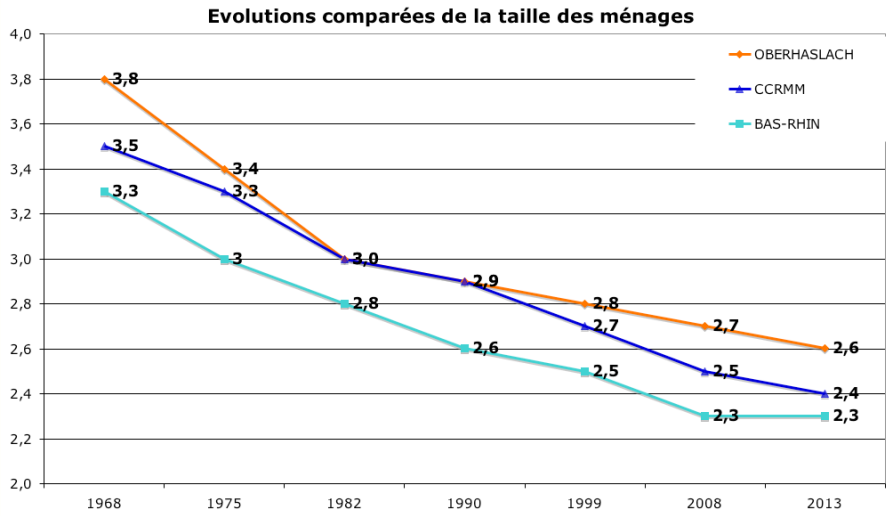

Figure 11 : Répartitions des classes d'âges à Oberhaslach et dans le Bas-Rhin
Source : INSEE, RP 1968 à 1999 dénombrements, RP 2008 et RP 2013 Exploitation principale – Etat civil.

Évolution des personnes vivant seules

Oberhaslach compte de plus en plus de personnes vivant seules. La part des personnes vivant seules de l'ensemble des tranches d'âge (à l'exception des 80 ans et plus) a augmenté.

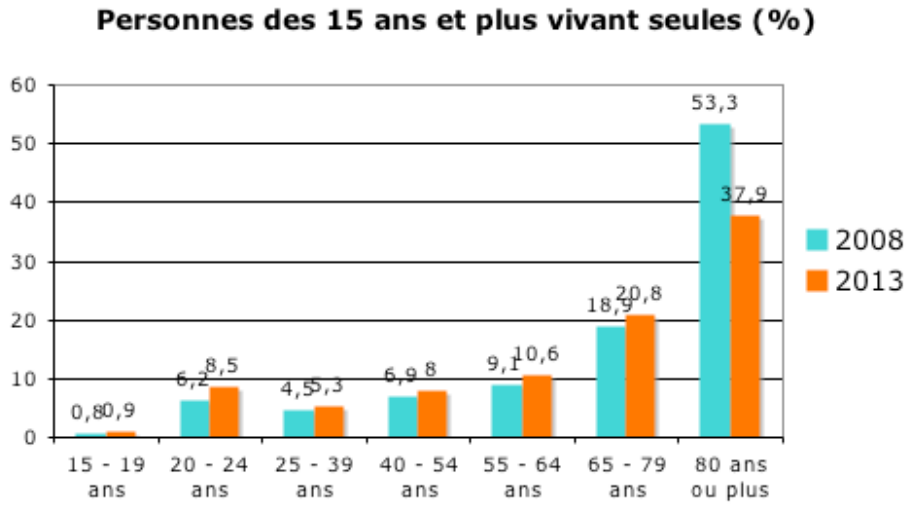

Figure 12 : Répartition des personnes de 15 ans et plus vivant seules en 2008 et en 2013.
Source : INSEE, RP 2008 et RP 2013 Exploitation principale.

Répartition des statuts matrimoniaux

À Oberhaslach, en 2012, 57% des personnes de 15 ans ou plus sont mariées. Ce statut reste majoritaire sur la commune. Les célibataires représentent 30% des 15 ans ou plus. Enfin, 6% sont divorcés et 7 % sont veufs.
Cette part de personnes mariées importante expliquerait en partie la taille des ménages plus grande à Oberhaslach que sur le territoire de la Communauté de Communes. La part des personnes de 15 ans et plus mariées est de 51,7 % sur le territoire intercommunal.

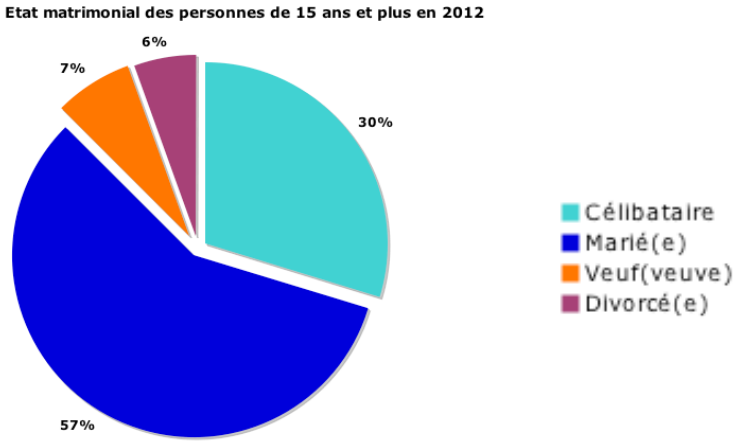

Figure 13 : Etat matrimonial des 15 ans ou plus à Oberhaslach en 2012
Source : INSEE, RP 2012 Exploitation principale.

Conséquences de la diminution de la taille des ménages

> Une des conséquences pour le développement communal est qu'il faudra créer des logements pour simplement maintenir la population.

Si la tendance de diminution de taille des ménages des 20 dernières années se poursuit, même de manière ralentie, 88 logements seront nécessaires pour le simple maintien de la population en 2033 au niveau actuel (2013). Si aucun nouveau logement n'est créé entre 2018 et 2033, Oberhaslach perdra 203 habitants.

Conséquences de la diminution de la taille des ménages		
Année	2028	2033
Population	1759	1759
Taille des ménages	2,4	2,3
Logements Nécessaires	733	765
Logements supplémentaires	56	88
Population sans nouveau logement	1624	1556
Soit une diminution de population de	-134	-203

Figure 14 : Hypothèses d'une poursuite de la diminution de la taille des ménages en 2028 et 2033
Source : INSEE, RP 2013 Exploitation principale.

Les revenus des ménages fiscaux

En 2013, Oberhaslach compte 669 foyers fiscaux regroupant 1728 personnes. Le revenu médian par unité de consommation s'élève à 22 663 euros. Cela signifie que 50 % des ménages fiscaux gagnent moins de 22 663 euros et 50 % gagnent plus.
On peut noter que le plafond de ressources pour l'attribution d'un logement social pour un ménage d'une personne s'élève à 20 013 €.

À RETENIR : CONSTATS ET LEVIERS D'ACTIONS

> La population d'Oberhaslach est en augmentation constante entre 1968 et 2008. Cette croissance est ralentie sur la dernière période 2008-2013. Inverser la tendance en profitant du dynamisme démographique territorial pour permettre le renouvellement de la population est indispensable à la vitalité d'Oberhaslach.

> Le solde migratoire est négatif entre 2008 et 2013. Il est nécessaire de retrouver de l'attractivité résidentielle en permettant le développement du parc de logements.

> Le solde naturel est positif depuis 1990. Il s'agira de proposer une offre de logements adaptée et attirante pour les jeunes couples, afin de maintenir cet indicateur naturel à la hausse.

> Une part de la production de logements servira d'abord à maintenir le nombre d'habitants : prendre en compte cette donnée dans les projections de développement.

3. HABITAT ET SEUILS D'EQUILIBRE A L'ECHELLE COMMUNALE

3.1. Les caractéristiques du parc de logement actuel

3.1.1. Évolution du parc de logements

Évolution des résidences principales

Oberhaslach compte 802 logements en totalité. 84,4 % sont des résidences principales. Le nombre de résidences principales est en augmentation régulière. Entre 1990 et 2013, le nombre de résidences principales a augmenté de 223 logements (+40%) à un rythme de 9,7 logements par an. La création de résidences principales n'est pas simplement le fait de la production de logements neufs (la construction), mais aussi de la transformation de résidences secondaires en résidences principales.

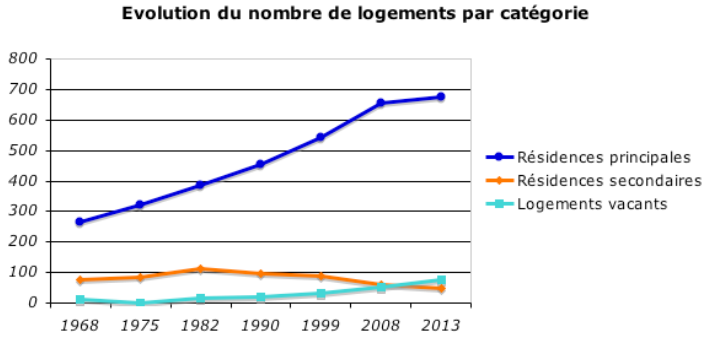

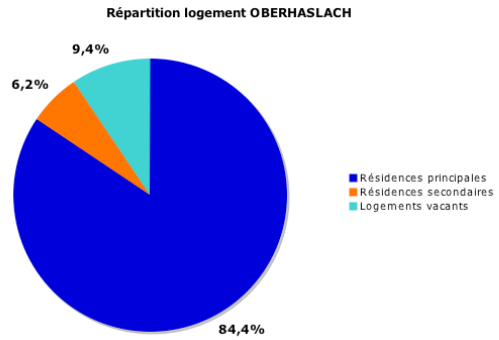

Figure 15 : Evolution de la structure du parc de logement entre 1968 et 2013.
Source : INSEE, RP 1968 à 1999 dénombrements, RP 2008 et RP 2013 Exploitation principale – Etat civil.

Figure 16 : Répartition des catégories de logements à Oberhaslach et dans le Bas-Rhin, en 2013.
Source : INSEE, RP 2013 Exploitation principale.

Année	*1968*	*1975*	*1982*	*1990*	*1999*	*2008*	*2013*
Ensemble	355	405	514	571	662	770	802
Résidences principales	265	320	385	454	542	656	677
Résidences secondaires	78	84	114	95	89	60	50
Logements vacants	12	1	15	22	31	53	75

Figure 17 : Evolution de la structure du parc de logement entre 1968 et 2013, détails des effectifs.
Source : INSEE, RP 1968 à 1999 dénombrements, RP 2008 et RP 2013 Exploitation principale – Etat civil.

Logements vacants et résidences secondaires

Le parc de logements vacants est plus important à Oberhaslach que sur le reste du Département. Sa part s'élève à 9,2 % contre 7,3% dans le Bas-Rhin. En 2013, Oberhaslach compte 75 logements vacants. Ce chiffre est en augmentation forte. Entre 1999 et 2013, les logements vacants ont augmenté de 141%.

La part des résidences secondaires est plus importante que la moyenne départementale : 6,2 % contre 2,5 %. Cette part élevée indique que la commune d'Oberhaslach est une destination touristique privilégiée.

À l'inverse, la part des résidences secondaires est à la baisse depuis 1982. Cette diminution est importante : Oberhaslach a perdu 56% de ces résidences secondaires. Face à ce constat, on peut émettre 2 hypothèses :
• de nombreuses résidences secondaires ont été transformées en résidences principales,
• certaines résidences secondaires ont été abandonnées et présentes aujourd'hui un statut de logements vacants.

La première hypothèse est confirmée par le réinvestissement du quartier du Klintz par des résidents permanents. Ancien secteur de villégiatures, il constitue actuellement un quartier à part entière de la commune.

3.1.2. Les caractéristiques des logements

La prédominance de la maison individuelle

La maison individuelle domine le parc de logements. 89% des logements sont des maisons individuelles et 11% des appartements. Les maisons comptent en moyenne 5,2 pièces et les appartements 3,4 pièces. Malgré cette prédominance, on observe la réalisation de quelques logements en collectifs et en intermédiaires entre 2004 et 2015.

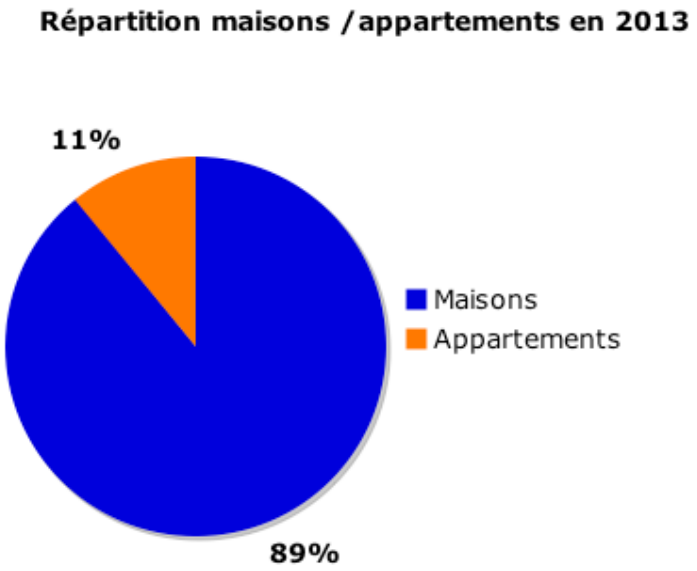

Figure 18 : Répartition entre les maisons et les appartements en 2013.
Source : INSEE, RP 2013 Exploitation principale.

La taille des logements

Toutes les tailles de logements sont représentées dans le parc de logements.
Oberhaslach compte même 3 logements d'une seule pièce (0,4%).
Les T2 représentent 3,8 % du parc de logements. Le parc de logements compte 10,3% de 3 pièces et 21,7 % de 4 pièces. Enfin, les très grands logements, 5 pièces et plus, constituent 63,7% du parc immobilier.

On remarque que les ménages résidant depuis moins 2 ans à Oberhaslach s'installent préférentiellement dans un T4. Ces ménages comptent 1,9 personnes en moyenne et viennent habiter dans des 4,3 pièces. Ils représentent 8,4% des ménages. Les nouveaux arrivants peuvent s'installer dans de grands logements car le locatif n'est pas cher et ce malgré une offre locative faible* (*14% cf chapitre suivant).

À l'inverse, les ménages résidant dans la commune depuis plus de 10 ans occupent les logements les plus grands de la commune en moyenne 5,2 pièces, et comptent 2,1 personnes par ménage. C'est le cas de 62% des ménages de la commune.
On observe ici une sous-densification de l'occupation des logements plus importante pour les ménages installés à Oberhaslach entre 2 et 9 ans : Avec une taille moyenne de 1,6 personnes par ménages, ils occupent entre 4,4 et 5 pièces.

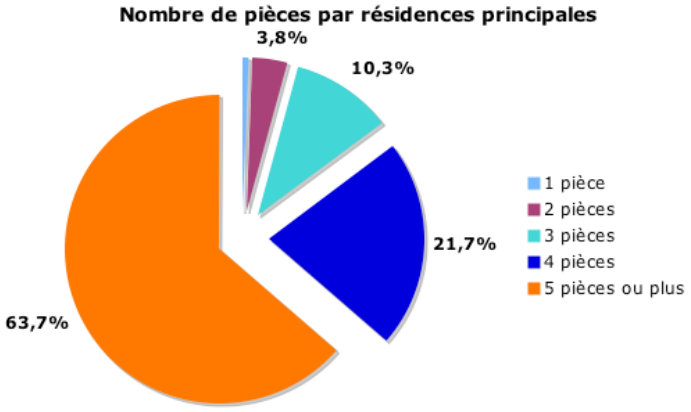

Figure 18 : Répartition des résidences principales par taille en nombre de pièces en 2013.
Source : INSEE, RP 2013 Exploitation principale.

	Nombre de ménages	Part des ménages	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par logements	Nombre moyen de pièces par personne
Depuis moins de 2 ans	57	8,4	129	**4,3**	**1,9**
De 2 - 4 ans	86	12,8	236	4,4	1,6
De 5 - 9 ans	114	16,9	348	5	1,6
10 ans ou plus	420	62	1045	**5,2**	**2,1**

Figure 19 : Tableau comparatif de l'ancienneté d'emménagement, de la taille des ménages, et de la taille des logements en 2013.
Source : INSEE, RP 2013 Exploitation principale.

Les statuts d'occupation

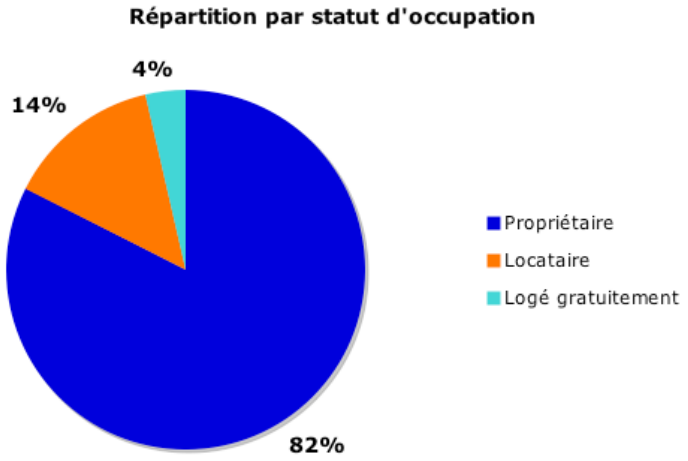

Figure 20 : Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation en 2013.
Source : INSEE, RP 2013 Exploitation principale.

En 2013, Oberhaslach compte 82% de ménages propriétaires, 14% de ménages locataires et 4 % de personnes logés gratuitement. À titre comparatif, cette répartition est très différente de celle du département du Bas-Rhin avec 40,9% de locataires et 56,8 % de propriétaires.

Le parc locatif d'Oberhaslach est composé d'un seul logement aidé.

Les ménages logés gratuitement représentent 4 % des ménages.

L'âge des logements

20 % des résidences principales ont été construites avant 1946.
La période 1946-2005 correspond à une période faste de construction. On a construit plus de logements qu'il n'en existait avant 1946. 489 logements sont apparus contre 134 logements préexistants.
La création de résidences principales s'est fortement ralentie entre 2006 et 2010.

La production d'appartements présente une certaine régularité sur l'ensemble des périodes statistiques jusqu'en 2006, oscillant entre 9 à 17 logements.

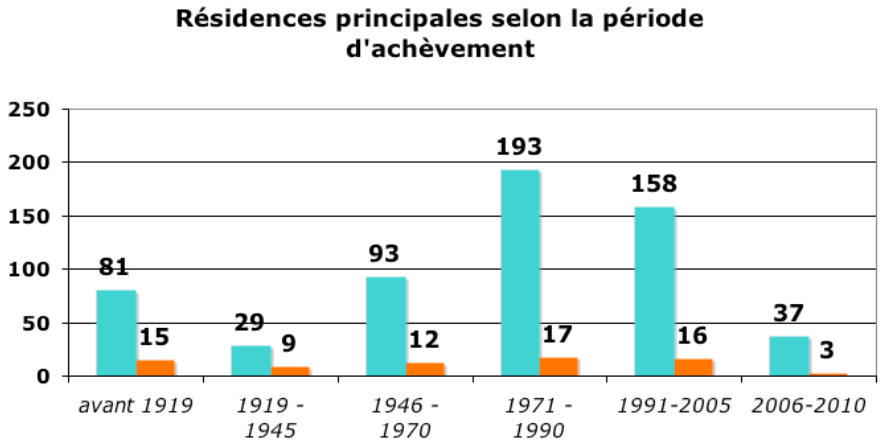

Figure 21 : Résidences principales selon la période d'achèvement et le type de logement en 2013.
Source : INSEE, RP 2013 Exploitation principale.

3.2. La dynamique de la construction neuve

3.2.1. Focus sur le rythme de construction entre 2004 et 2015

NOMBRE DE LOGEMENTS COMMENCES A OBERHASLACH ENTRE 2004-2015 *

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL	Moyenne annuelle
INDIVIDUEL	12	5	4	6	10	4	4	4	3	0	3	2	57	4,8
INDIVIDUEL GROUPE	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0,2
COLLECTIF	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2	0,2
ENSEMBLE	12	5	4	8	10	6	4	4	3	0	3	2	61	5,1

Figure 22 : Tableau du nombre de logements commencés par typologie entre 2004 et 2015.
Source : *MEEDDM/CGDD/SOeS Sit@del2 2015*

Entre 2004 et 2015, 61 logements se sont construits à Oberhaslach, plus précisément : 57 logements individuels, 2 individuels groupés, et 2 logements collectifs.
Sur les 10 dernières années, Oberhaslach a connu un rythme de construction de 5,1 logements par an. La maison individuelle domine la production. Les logements intermédiaires et collectifs représentent seulement 6,6% des constructions contre 93,4% de maison individuelle.

À RETENIR : CONSTATS ET LEVIERS D'ACTIONS

> Oberhaslach compte une très grande majorité de grands logements. 63,5% sont des 5 pièces et plus. Avec la taille des ménages qui diminue, on observe une sous-occupation de ces logements, ainsi qu'un décalage entre les besoins réels des ménages et l'offre en logements d'Oberhaslach.
Il s'agira de proposer une offre de logements répondant à la fois au vieillissement de la population et au phénomène de décohabitation des ménages. Le parc de logements devra proposer des habitations adaptées à toutes les étapes du parcours résidentiel.

> Un nombre de logements vacants important. Il s'agira de permettre leur évolution pour renforcer leur attractivité.

> La production de logements sur la dernière décennie équivaut à la production nécessaire au simple maintien de la population. Le rythme de production à prévoir doit être plus important que celui observé pour permettre le renouvellement de la population.

> Oberhaslach devra diversifier son offre de logements pour renouer avec son attractivité résidentielle.

4. L'ECONOMIE D'OBERHASLACH

4.1. Le tissu économique

Oberhaslach se situe dans la zone d'emploi de Molsheim-Obernai caractérisée par son économie industriel et tertiaire. Dans cette zone d'emploi, le secteur industriel est le premier pourvoyeur d'emploi, il propose 38,4 % des emplois salariés. Il est suivi de près par le secteur du commerce et des services divers qui offre 34% des emplois salariés. L'administration publique (enseignement, santé, action sociale) embauche 17,4% des salariés de la zone d'emploi.

4.1.1. Activités et emplois

En 2013, on compte 220 emplois à Oberhaslach. Le nombre d'emplois en 2013 est identique à celui de 2008. 163 sont des emplois salariés, soit 74,2%.

Indicateurs de concentration d'emploi

L'indicateur de concentration d'emploi permet d'apprécier l'attractivité d'un territoire. Il établit le rapport entre nombre d'emplois offerts sur le territoire pour 100 actifs ayant un emploi. À Oberhaslach, cet indicateur est à la hausse. Alors qu'il était de 25,6% en 2008, il est passé à 26,2% en 2013. Il signifie que 26,2 % des actifs ayant un emploi pourraient en trouver un dans la commune.
L'indicateur est inférieur à 100%, on peut alors définir l'économie d'Oberhaslach comme résidentielle, de proximité.
59,4 % des établissements appartiennent à la sphère présentielle. Cet indicateur vient confirmer le caractère résidentiel de l'économie d'Oberhaslach. Cela signifie que près de 60 % des établissements ayant des activités mises en œuvre dans la commune répondent aux besoins des populations locales, résidentes et de passage (touristes).

Un taux d'activité important

Oberhaslach compte 1166 personnes en âge de travailler en 2013. (Il s'agit de la population des 15 à 64 ans). Ce chiffre est en baisse de 2,9% entre 2008 et 2013.
Néanmoins, la part des actifs est en augmentation. Elle est passée de 75,1% en 2008 à 77,3% en 2013. En 2013, Oberhaslach compte 910 actifs dont 833 occupent un emploi.

La part des actifs au chômage (au sens du recensement) a également augmenté de 1,9 points. En 2013, les actifs au chômage représentent 7,5 % des actifs.

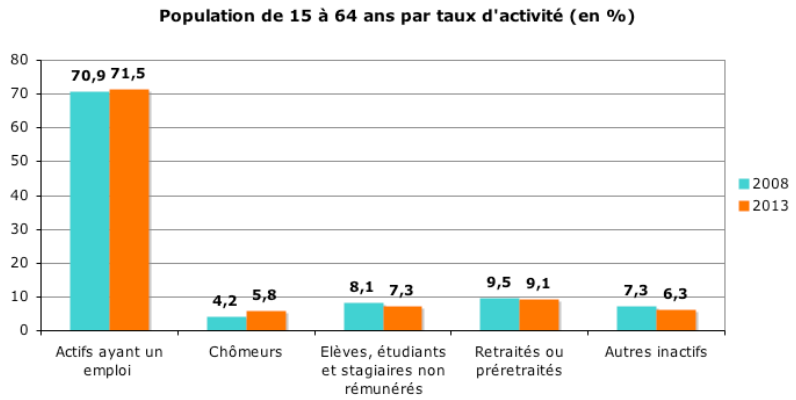

Figure 23 : Situation des 15 à 64 ans en 2006 et 2011.
Source : INSEE, RP 2006 et RP2011 Exploitations principales.

4.1.2. Une identité tertiaire

Oberhaslach compte 133 établissements au total au 31 décembre 2014.
Le secteur d'activité le mieux représenté est celui des « commerces, transports, hébergements et restauration » avec 33 structures. Il est suivi du secteur des services aux entreprises avec 28 établissements et du secteur des services aux particuliers avec 18 établissements. La commune compte ainsi 79 établissements liés aux commerces et services.

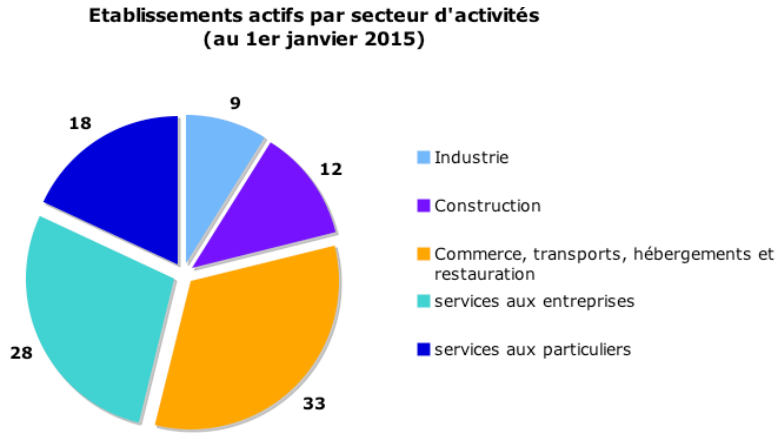

Figure 24 : Établissements actifs à Oberhaslach par secteurs d'activités au 1er janvier 2015.
Source : INSEE, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

4.1.3. Le dynamisme des entreprises

Une prédominance de petites entreprises

Au 31 décembre 2014, Oberhaslach ne compte aucune entreprise de plus de 20 salariés. 15,8% des établissements comptent entre 1 et 9 salariés et 3 % des établissements comptent entre 10 à 19 salariés.
25 petites entreprises comptant d'un à neuf salariés sont présentes sur la commune.
81,2 % des établissements restants n'emploient aucun salarié, soit 108 établissements.
Ces petites entreprises se situent essentiellement dans le secteur tertiaire. Ce tissu de petites entreprises est diffus, il n'a pas de zone d'activités spécifique dédiée.

4.1.4. Le foncier d'activités

À Oberhaslach, il y a deux zones dédiées aux activités économiques : La raboterie SIAT BRAUN à l'entrée Est de la commune et la zone d'activités artisanales à l'entrée Ouest. Toutes deux présentent du foncier libre pouvant accueillir de nouveaux bâtiments. Le potentiel foncier présent aux abords de la raboterie est destiné au développement de cette dernière, il s'agit de foncier privé appartenant à l'entreprise.
Une seule parcelle est libre au sein de la zone d'activités communale. Sa superficie est de 39 ares.

Figure 25 : L'unique parcelle libre (en bleu) de la zone d'activités communale.

De plus, le tissu urbain offre une mixité fonctionnelle. Les commerces et autres locaux de services se situent sur, ou à proximité, de la rue du Nideck. D'autres activités artisanales sont égrenées dans le tissu urbain.

4.2. L'agriculture

4.2.1. La structure agricole

L'ensemble des données présentées dans ce paragraphe sont issues du Recensement Général Agricole (source Agreste 2010).

7 exploitations agricoles exploitent les terres agricoles du territoire communal. 6 exploitations ont leur siège dans la commune.
Ensemble, elles génèrent 7 unités de travail annuel (UTA). On peut considérer que l'agriculture équivaut à une petite PME.

Aucune exploitation agricole n'est soumise à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Elles sont toutes soumises au Régime Sanitaire Départemental (RSD). Les bâtiments de l'ensemble des exploitations bénéficient d'une protection, puisqu'elles génèrent un périmètre de réciprocité de 50 mètres. Ainsi, les nouvelles habitations ne peuvent se rapprocher des exploitations, et inversement.

L'orientation technico-économique dominante est la polyculture et le poly-élevage.

Les agriculteurs qui exploitent les terres à Oberhaslach travaillent sur 95 ha. Il s'agit de 95 ha situés ou non sur la commune. Ces exploitations sont très petites. La Surface Agricole Utile (SAU) globale de ces exploitations est largement inférieure à la superficie des prairies et des cultures présentes dans la commune (198 ha). Cette différence s'explique par la présence de 3 apiculteurs qui utilisent des superficies plus petites. D'autre part, ils existent des agriculteurs « non professionnels » à Oberhaslach. L'activité équestre est très présente.

3 exploitants agricoles ont entre 40 et 50 ans. Les 3 autres sont âgés de 50 à 60 ans.
L'enjeu de la pérennité de l'agriculture réside dans la transmission des exploitations.

Aucun projet de développement agricole n'a été recensé.

4.2.2. La localisation des exploitations agricoles

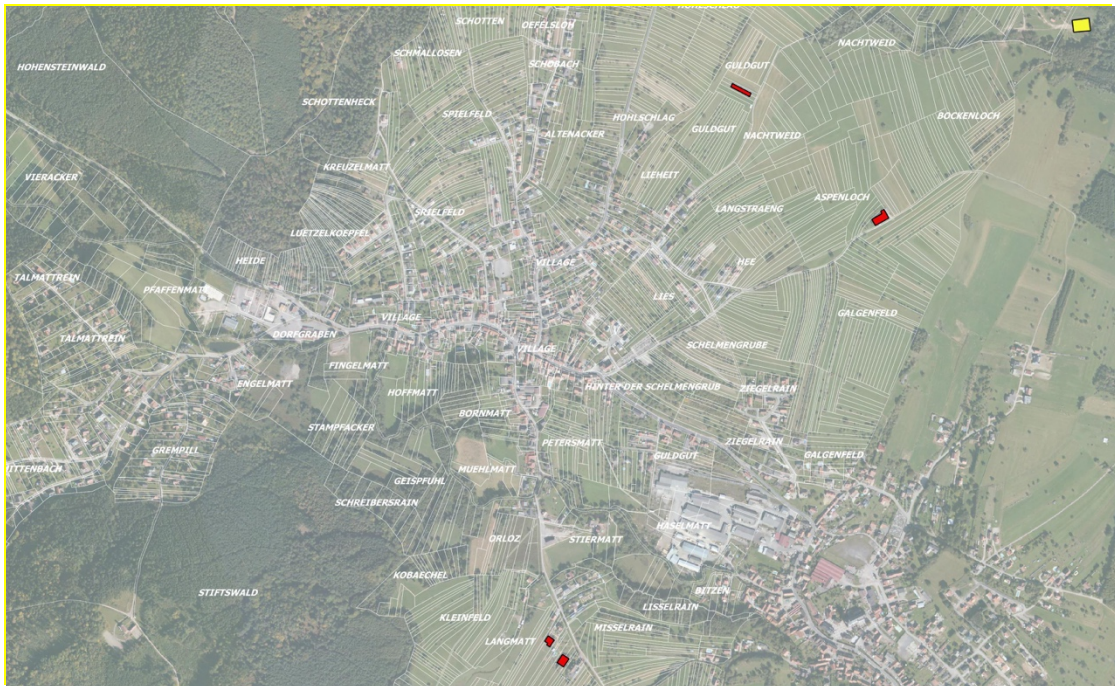

Figure 26 : Localisation des bâtiments d'exploitation à Oberhaslach.

4.3. Les équipements, les services à la population et commerces

4.3.1. Les gammes d'équipement

Oberhaslach propose une gamme d'équipements importante et complète. La Ville compte 59 structures : 45 % sont répartis dans la gamme des équipements intermédiaires et 55% dans la gamme des équipements de proximité. Ainsi, on trouve : 63% de structures de services aux particuliers, 17% de commerces, 15 % d'équipements de sports et de loisirs, 3% d'établissement d'enseignement et enfin 2% de services de santé.

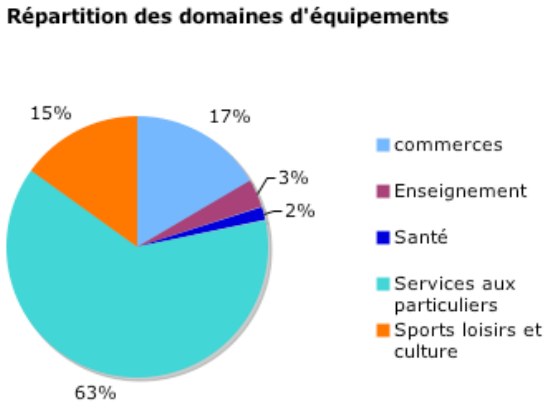

Figure 27 : Part des domaines d'équipements à Oberhaslach.
Source : données communales.

Nombre	Type de commerce	Domaine
GAMME D'EQUIPEMENTS INTERMEDIAIRES		
1	Créatrice de mode	Services aux particuliers
1	Comportement canin	Services aux particuliers
3	Commerces de détails	Commerces
1	Agence de voyage	Services aux particuliers
1	Accro-branche	Sports loisirs et culture
1	Périscolaire	Services aux particuliers
8	Hôtels,Restaurants, Bar	Services aux particuliers
1	Réseau de sentiers de randonnées	Sports loisirs et culture
1	Agence immobilière	Services aux particuliers
1	Centre de première intervention	Services aux particuliers
1	Décoration d'intérieur	Services aux particuliers
1	Menuisier	Services aux particuliers
1	Centre canin	Services aux particuliers
3	Bien-être et soins	Services aux particuliers
1	Vente à domicile	Services aux particuliers
26		
GAMME D'EQUIPEMENTS DE PROXIMITE		
1	Boucherie Charcuterie	Commerces
1	Boulangerie	Commerces
3	Coiffeurs	Services aux particuliers
1	Banque	Services aux particuliers
1	Supérette	Commerces
1	Tabac presse	Commerces
1	Maraîcher	Commerces
1	École maternelle	Enseignement
1	École élémentaire	Enseignement
1	Cabinet infirmier	Santé
1	Camping	Services aux particuliers
3	Garages/Mécanique automobile	Services aux particuliers
1	Chauffagiste	Services aux particuliers
2	Électriciens	Services aux particuliers
1	Carreleur	Services aux particuliers
4	Entreprise générale du bâtiment	Services aux particuliers
2	Vente de bois de chauffage	Commerces
2	Terrains de grands jeux	Sports loisirs et culture
1	Salle polyvalente	Sports loisirs et culture
2	Maison des associations	Sports loisirs et culture
1	Étang de pêche	Sports loisirs et culture
1	Taxi	Services aux particuliers
33		

Figure 28 : Liste des équipements à Oberhaslach
Source : données communales.

Il s'agit essentiellement d'activités dites présentielles. Elles correspondent aux « activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. » La vivacité de ces activités est donc fortement liée à la dynamique démographique.

Le PLU devra permettre le maintien voire le développement du tissu économique local, afin de conforter l'attractivité d'Oberhaslach, et notamment, son poids touristique.

4.3.2. Localisation des équipements, commerces et services

Les équipements publics et les commerces sont concentrés en majeure partie dans le centre ancien. Ils permettent l'animation du centre et assurent une vitalité certaine. Cette concentration au sein d'un tissu bâti dense pose des problèmes d'organisation du stationnement.

Les équipements de plus grandes emprises sont localisés en périphérie du tissu urbain. C'est le cas des stades de foot, de la salle polyvalente, et de l'étang de pêche.

2 restaurants situés dans le vallon de la Hasel à proximité de l'accès principal à la cascade du Nideck doivent pouvoir évoluer.

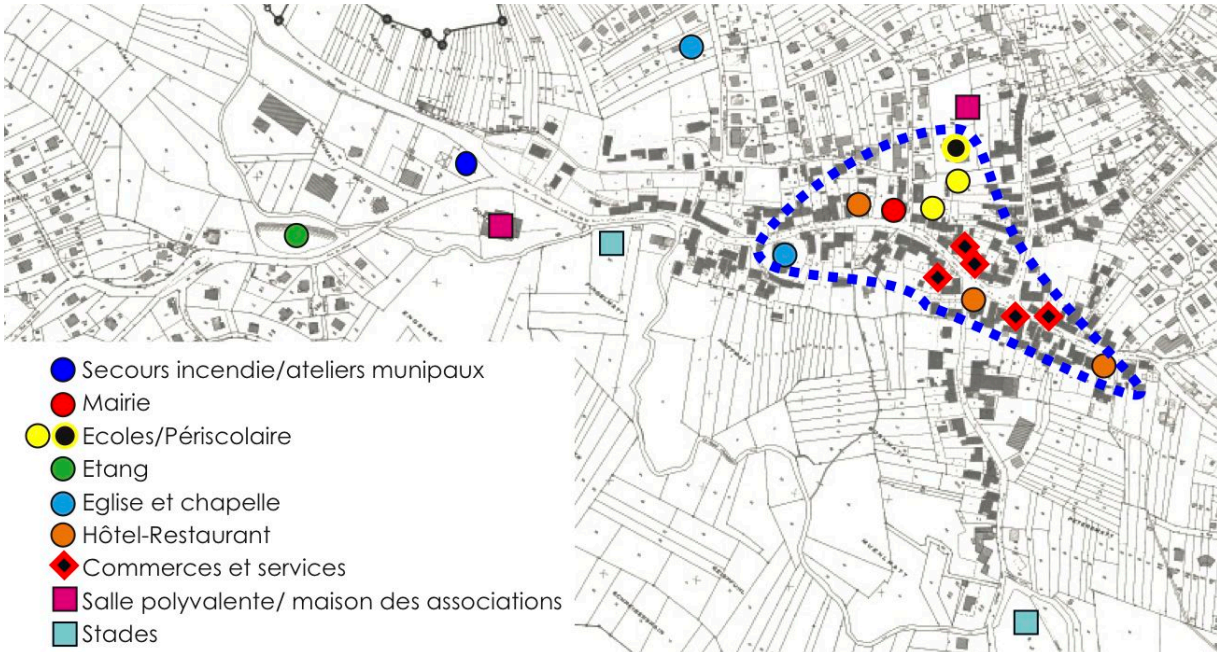

Figure 29 : Répartition des équipements publics et des services commerciaux à Oberhaslach.

Figure 30 : À gauche : Vue sur la rue du Nideck depuis le restaurant du Nideck;
À droite : La superette de la commune.

Figure 31 : À gauche : Vue sur le binôme Mairie-Ecole;
À droite : Le restaurant Saint-Florent.

4.3.3. Loisirs et tourisme

Oberhaslach présente un potentiel touristique important. La commune par la richesse de son patrimoine culturel et naturel, attire de nombreux visiteurs.

Le label de Station Verte

Le label de Station Verte est reconnu au niveau national. Il permet d'identifier les destinations touristiques de loisirs et de vacances offrant un cadre naturel préservé et respecté, une gamme de séjours variés, ainsi que des lieux et des activités attractifs. Oberhaslach bénéficie de ce label .

Les activités

À Oberhaslach, on retrouve une large gamme d'activités : la randonnée, le cyclotourisme, et encore un site dédié à l'accro-branche. Le site actuel de l'accro-branche n'est plus adapté à l'activité. Un déménagement est projeté sur une propriété communale dans le vallon de la Hasel, à proximité du camping.
Des circuits de randonnée ont été aménagés : les géants du Nideck (symposium de sculptures), le circuit des croix, Oberhaslach au fil du temps, ainsi que le circuit des cascades.

Les sites patrimoniaux

Oberhaslach dispose de nombreux sites patrimoniaux dont la chapelle Saint-Florent. On peut notamment y admirer un Ex voto*.
(Il s'agit d'un tableau ou objet symbolique suspendu dans une église, un lieu vénéré, à la suite d'un vœu ou en remerciement d'une grâce obtenue. Définition issue du dictionnaire Larousse.)*

Les ruines des châteaux forts du Nideck, du Ringelstein et Hohenstein quant à eux peuvent faire l'objet de randonnée au cœur de la forêt.

Hébergements touristiques

L'offre d'hébergement à Oberhaslach est complète. Les touristes pourront choisir parmi une gamme d'hébergement allant du camping à l'hôtel.

Oberhaslach compte un hôtel d'une capacité d'accueil de 25 chambres. Il s'agit de l'Hostellerie Saint-Florent.
6 chambres d'hôtes viennent compléter la gamme, dont un relais équestre au lieu-dit du Neufeld. Les chambres d'hôtes totalisent une capacité d'accueil de 53 personnes.

On y trouve également 5 gîtes et meublés de tourisme et un gîte de France. Parmi eux, on compte un gîte de France qui a été créé au sein de l'ancien pavillon de chasse de Guillaume II. Les gîtes et meublés de tourisme peuvent accueillir 22 personnes.

Le camping du Luttenbach propose 25 emplacements pour les campeurs de passage et 115 emplacements pérennes.
La commune dispose également d'une aire de service camping-car municipale. Sa capacité est d'une place.

L'ancien Ermitage Saint-Florent est devenu un centre d'hébergements collectifs. Sa capacité d'accueil est de 55 personnes.
Oberhaslach compte une seconde structure d'hébergements collectifs : le gîte d'étapes de l'Ermitage Saint-Florent. 16 personnes peuvent y séjourner.

Le relais du Gensbourg, centre de vacances, présente une offre diversifiée allant de la chambre d'hôtes aux gîtes. Il peut accueillir 36 personnes. La location de salles complète cette offre, pour l'organisation de séminaire ou de fêtes.

L'offre d'hébergements de la commune est suffisante et adaptée. Aucun projet de développement n'est recensé.

Figure 32 : Vue aérienne du camping.

La dynamique associative

La commune compte 21 associations qui assurent l'animation autant sportive que culturelle du village, tout au long de l'année, mais aussi lors de manifestations plus ponctuelles.

Les associations présentes à Oberhaslach sont les suivantes :

- Le club de Tennis de table
- La Société de musique Château du Nideck
- Le Ski club Oberhaslach
- Les lutins du Nideck
- Le Niedeck tonik
- Les amis du Nideck
- Le Football Club Haslach
- Le Conseil de Fabrique
- Les Conscrits Forewer
- Le Comité des fêtes
- Le Club vosgien
- L'Amicale des Sapeurs Pompiers
- AMICIZIA
- L'Association de l'Ermitage Saint-Florent
- L'Association de Pêche
- L'Association des géants du Nideck
- L'Association sportive Bruche Hasel
- L'Association sportive et familiale
- La Chorale Sainte-Cécile
- Le Club de QI GONG
- Le Club du 3e âge

Elles assurent une bonne utilisation des équipements publics et sportifs d'Oberhaslach.

5. LES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION

5.1. Le réseau de transport en commun

5.1.1. Le réseau de transport en commun

Oberhaslach est desservi par la ligne CTBR 251 qui relie la commune à Urmatt. Elle compte 4 allers-retours par jour en semaine et 2 allers-retours le week-end.
L'arrêt de la ligne se situe dans le centre, entre la banque et le supermarché.

5.1.2. Positionnement par rapport aux axes ferroviaires

La gare régionale la plus proche est celle d'Urmatt, à 3 kilomètres d'Oberhaslach. Elle est située sur la ligne Schirmeck-Strasbourg. Le trajet en TER permet de rejoindre Strasbourg en 30 minutes. La gare TGV la plus proche est la gare Strasbourg à 30 minutes en train et à 40 minutes en voiture.

Figure 33 : Extrait du plan des lignes du réseau 67.
Source : Conseil Départemental du Bas-Rhin, septembre 2015

5.1.3. Les migrations pendulaires

En 2012, 16,7% des actifs travaillent à Oberhaslach. 141 emplois sont occupés par des habitants d'Oberhaslach. Les 79 emplois restants sont donc occupés par des personnes extérieures. Ce qui génère des déplacements qui s'ajoutent aux actifs qui quittent la commune.
81,6% des actifs travaillent dans une autre commune du département du Bas-Rhin. Les travailleurs frontaliers sont peu nombreux, seuls 4 actifs se déplacent à l'étranger.

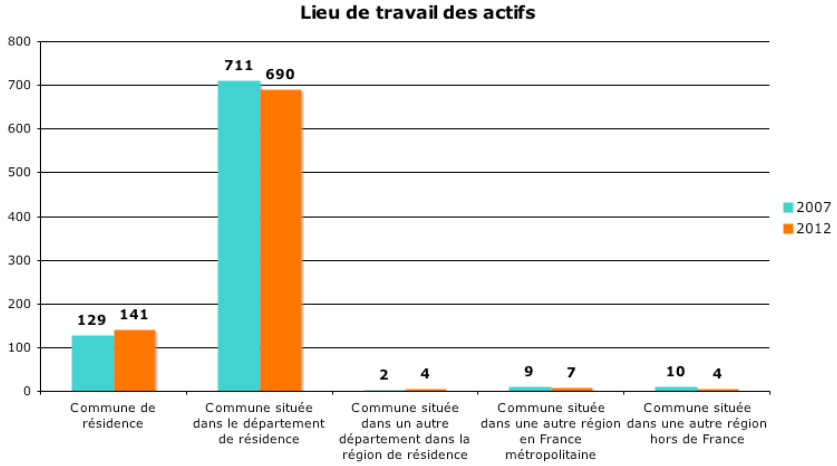

Figure 34 : Lieu de travail des actifs d'Oberhaslach.
Source : INSEE, RP 2007 et RP2012 Exploitation principale.

Le mode de déplacements des actifs

Sans surprise, le mode de déplacement privilégié par les actifs est la voiture à 87 %. L'absence de gare ferroviaire dans la commune et la desserte réduite en bus ne favorise pas l'utilisation des transports en commun. Seuls 5% des actifs y ont recours. 3% des actifs se rendent sur leur lieu de travail à pied. Ce mode peut être plébiscité par les 16,7 % actifs travaillant à Oberhaslach, il peut être encouragé par le renforcement du maillage piéton.

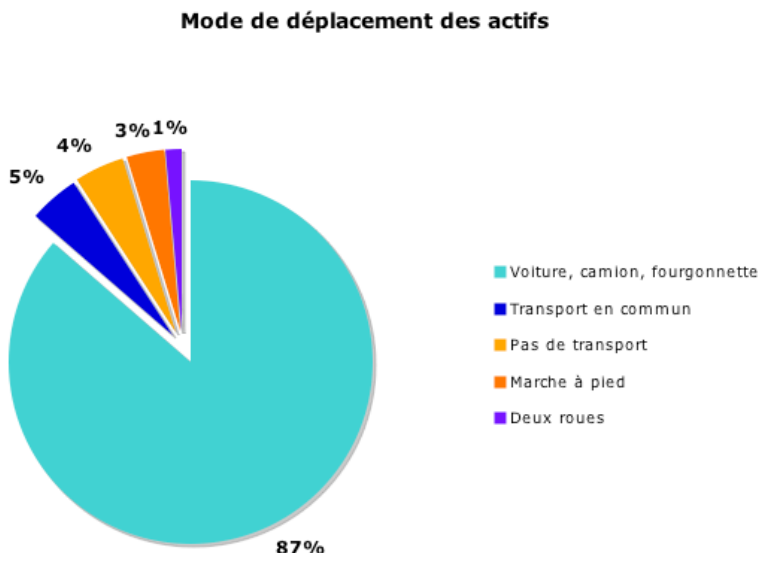

Figure 35 : Le mode de déplacements des actifs à Oberhaslach en 2012.
Source : INSEE, RP2012 Exploitation principale.

Taux de motorisation des ménages

En 2013, 93,1% des ménages possèdent au moins une voiture : 33,4 % des ménages en possèdent une seule et 59,7 % des ménages en possèdent 2 ou plus. L'équipement automobile est grandissant depuis 2007. En 2013, 27 ménages supplémentaires disposent d'une première voiture et 20 ménages en ont acquis une seconde. Seuls 47 ménages ne sont pas motorisés.

Ce phénomène pose la question de la place de voiture dans l'espace public. 605 ménages ont au moins un emplacement réservé au stationnement, alors que 630 ménages ont au moins une voiture. Au minimum, 25 voitures sont à garer en permanence dans l'espace public.

5.1.4. Le réseau de communication numérique

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique d'Alsace traduit les politiques régionales en matière d'aménagement numérique depuis février 2012.
Ce schéma régional définit un programme d'action pour l'aménagement numérique de l'ancienne région Alsace. Ce programme encourage l'intégration de la thématique de l'aménagement numérique dans l'ensemble des politiques d'aménagement et les travaux et ce, même dans le cadre des documents d'urbanisme. Son objectif est de préparer au mieux l'arrivée de la fibre jusqu'aux foyers.

D'après l'Observatoire du très haut débit, Oberhaslach bénéficie actuellement d'un débit de moins de 30 Mbits sur une grande partie de son tissu urbain. Seuls les bâtiments à l'entrée Est peuvent bénéficier d'une connexion entre 30 et 100 Mbits, comme c'est le cas à Niederhaslach.

Aucun opérateur privé ne finance sur ces propres fonds, le déploiement de la fibre optique. Oberhaslach est donc considéré comme déficitaire par le SDTAN. L'arrivée de la fibre se fera

dans les 6 prochaines années après l'approbation du SDTAN, soit à l'horizon 2018. Elle sera déterminante pour l'attractivité du territoire, aussi bien résidentielle qu'économique.

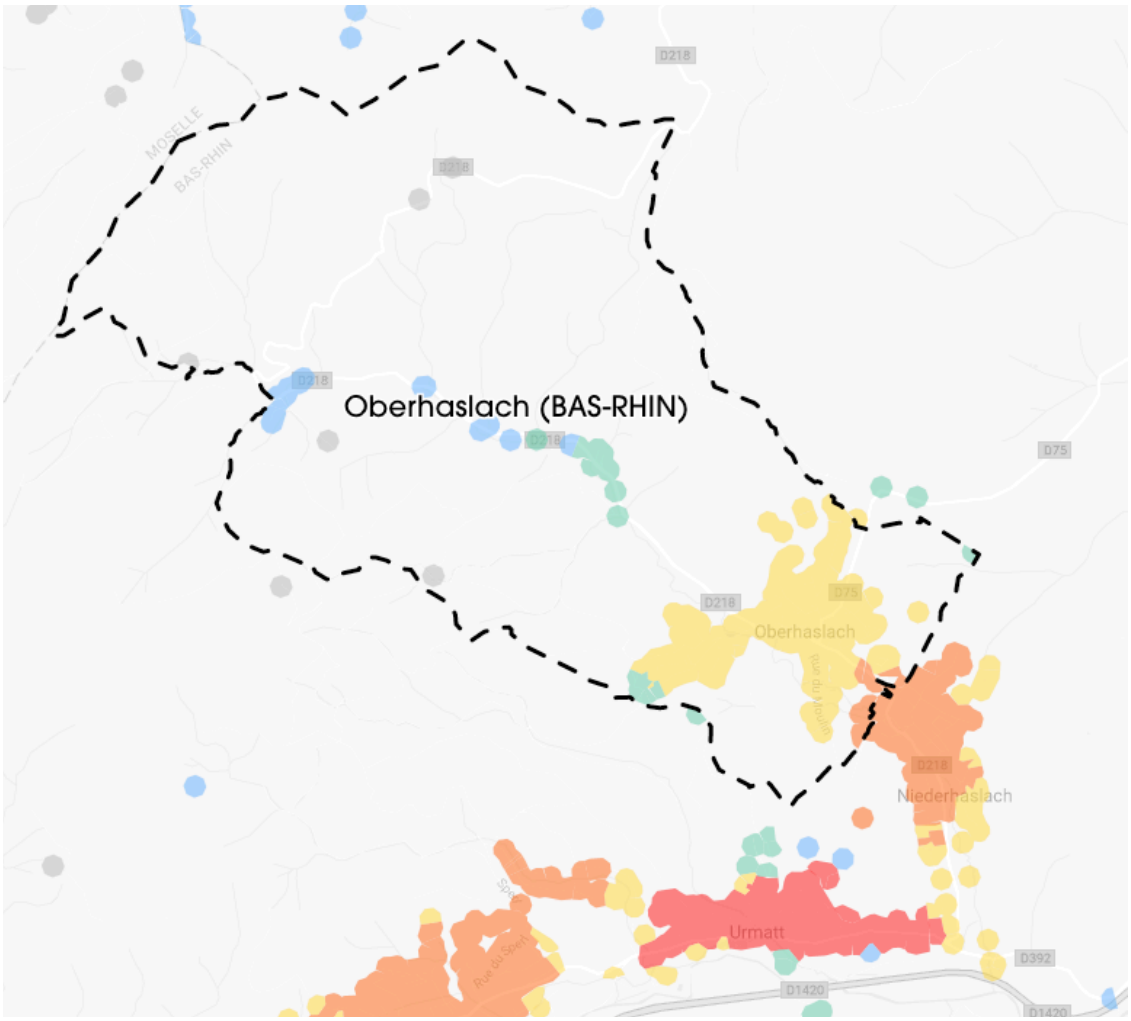

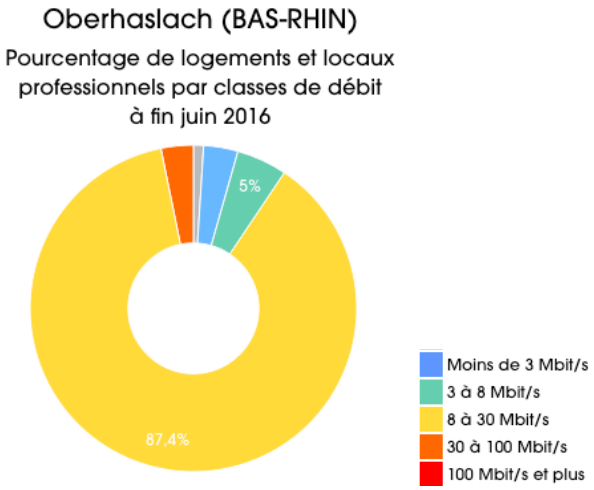

Figure 36 : Débit Dsl maximal théorique que peut atteindre la ligne.
Source : Observatoire France Très Haut Débit.

À RETENIR : CONSTATS ET LEVIERS D'ACTIONS

> L'économie tertiaire est très liée à l'économie résidentielle. Le maintien ou l'augmentation du nombre d'habitants est déterminant pour la pérennité de ces activités.

> La zone d'activités communale arrive à saturation. La question de la création d'une nouvelle offre en locaux ou en foncier reste ouverte.

> L'éloignement des lignes ferroviaires ne favorise pas l'utilisation de ce mode de déplacement pour se rendre au travail. Néanmoins, des actions locales en faveur des modes doux peuvent être déployées et plus particulièrement la création et le renforcement de cheminements piétons.

> Le développement du tourisme est perçu comme un vecteur d'attractivité pour Oberhaslach. Si l'offre d'hébergements est jugée suffisante, certains équipements touristiques doivent pouvoir évoluer : l'accro-branche doit trouver un site plus adapté et les 2 restaurants situés le long de la Hasel doivent pouvoir évoluer.